

## Université d'automne : « intégration et scolarisation des élèves nouvellement arrivés »

Atelier : « intégrer en classe ordinaire : ouverture de la classe d'accueil et suivi des élèves sortis du dispositif ». -Mercredi 27 octobre 2004-

### Le cas d'un dispositif ouvert en lycée (Intervenante : *Béatrice YARS* - Professeur de lettres et de FLS)

Au lycée Léonard de Vinci de Melun (77) les élèves nouvellement arrivés sont intégrés dans des classes de 2<sup>nd</sup>e LGT ou BEP ordinaires et bénéficient d'un module linguistique en FLS de plusieurs heures par semaine, selon leurs difficultés en expression. L'objectif est de les aider à préparer un diplôme français en deux ou trois ans au lycée, en leur proposant une intégration immédiate en classe banale et un accompagnement spécifique qui évoluera avec leurs besoins.

Le professeur de FLS a un total de 7 heures par semaine avec les néo-arrivants inscrits en BEP et 9 heures avec ceux qui sont en LGT. Il définit le nombre d'heures que chacun suivra, constitue des groupes de niveau, et travaille selon le principe de l'individualisation et de la flexibilité. En effet, pour déterminer l'emploi du temps de l'élève en FLS, une consultation avec l'équipe pédagogique est parfois nécessaire, l'élève devant s'absenter de certains cours pour suivre le module de français. De plus, l'emploi du temps instauré à l'arrivée de l'élève n'est pas figé, il est susceptible de varier en cours d'année en fonction des résultats et des progrès de chacun. Des élèves de BEP s'intègrent parfois à des cours de 2<sup>nd</sup>e GT pour des raisons pédagogiques ou des commodités d'emploi du temps. Le fonctionnement du module de FLS s'adapte donc à l'hétérogénéité du public, à la variabilité des effectifs d'une séance à l'autre et à la nécessité d'apprentissage d'un français de scolarisation, sans oublier les besoins de familiarisation aux codes culturels français. Cela suppose des séquences basées sur la pédagogie différenciée avec un objet d'étude commun mais des activités différentes selon les niveaux au sein d'un même groupe d'élèves, pendant une même séance. Le suivi individualisé de l'élève est indispensable et rendu possible par un effectif réduit à chaque séance. Il faut également travailler en concertation avec les autres professeurs de français ainsi qu'avec toutes les équipes pédagogiques qui doivent être associées à l'intégration et à la réussite des élèves.

Pour assurer cette ouverture, il est crucial que le module FLS soit assuré par un enseignant connaissant bien l'établissement et pouvant établir des liens avec tous les professeurs et l'administration. Un tel système demande des interactions fréquentes entre le professeur de FLS et les autres professeurs de toutes les disciplines : intégrés en classe banale, les élèves ont besoin de cours de FLS faisant le lien avec les autres matières, de même qu'ils ont besoin de professeurs de mathématiques, histoire-géographie ou autres prenant en compte leur situation particulière et leurs besoins spécifiques (ne serait-ce que pour l'évaluation). Le rôle de la formation prend ici tout son sens et chaque année une aide négociée avec le CASNAV permet d'informer, d'aider et de fédérer les équipes. La prise en compte de ces élèves permet d'ailleurs un enrichissement des pratiques pédagogiques de chacun qui va servir à tous les élèves.

L'orientation est traitée hors réglementation habituelle et avec souplesse. Ainsi, tel élève passera en 1<sup>ère</sup> à l'essai après quelques semaines en 2<sup>nd</sup>e si l'équipe pédagogique est d'accord ; tel autre pourra retourner en CLAD de collège après quelques semaines si le niveau est trop faible. De même, il n'est pas obligatoire de chiffrer les résultats dans un premier temps. Tant qu'un professeur juge qu'un élève ne peut pas être évalué comme les autres, une appréciation sur les progrès constatés suffit car la progression des néo-arrivants n'est pas comparable à celle des autres élèves. Ils sont parfois capables de progrès fulgurants mais tardifs dans l'année. C'est, au plus tard à la fin du troisième trimestre, que l'évaluation doit pouvoir établir la capacité à passer dans la classe supérieure et les potentialités d'acquisition d'un niveau de langue française conforme aux exigences de la filière choisie.

La majorité des élèves néo-arrivants sont encore scolarisés dans l'établissement l'année suivante. Pour consolider et compléter les acquis de cette première année d'intégration dans le système scolaire français, il est prévu un suivi des "ex-néo-arrivants" l'année d'après, voire l'année n+2 : si leur emploi du temps le permet, ils peuvent s'intégrer dans un cours de FLS, sinon, ils peuvent bénéficier de diverses actions de remédiation que propose l'établissement à tous les élèves dans le domaine de la maîtrise du français (cours de soutien en expression écrite et SOS matières en français). Suite à la demande de certains enseignants, il est prévu de constituer un dossier de suivi des élèves néo-arrivants d'une année sur l'autre pendant toute la durée de leur scolarité dans l'établissement ; cela permettra, aux nouveaux enseignants du lycée, de mieux connaître ces élèves et constituera un historique de leur progrès et de leur parcours.

Le principe de l'intégration dans le cursus ordinaire permet donc de placer l'élève tout de suite en situation d'apprentissage réelle dans chaque matière ce qui est un bon moyen pour lui de prendre conscience des objectifs et des exigences du programme. De plus, il est toute la journée exposé à la langue française dans les différentes disciplines et cette immersion linguistique lui permet de progresser plus rapidement. Enfin, n'oublions pas l'intégration culturelle et sociale que facilite un tel dispositif puisque l'élève étudie parmi d'autres élèves français, avec qui il partage la vie de classe et la vie de l'établissement, notamment lors des sorties scolaires et des actions dans le cadre de la politique d'établissement, sans compter l'apport pédagogique, humain et culturel que cela représente pour tous.